

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 8 et dimanche 9 novembre | Paris (75)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud	×	
CAPPON John	×	
CORIAT Caroline		<i>non représentée</i>
CZEKAJ Christophe	×	
DELMOTTE Éric	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		<i>Marion PENALVER</i>
DUQUESNE Adrien (<i>trésorier</i>)	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal	×	<i>arrive à 15h</i>
LEBRET Loriane (<i>secrétaire générale</i>)	×	
LEMOINE Jean-Pierre		<i>Loriane LEBRET</i>
LERICHE Inès	×	
MAISURADZE Nino		<i>non représentée</i>
MINAUD Émily (<i>membre du bureau</i>)	×	
MOUNIER EMEURY Isabelle		<i>Adrien DUQUESNE</i>
MULLON Jean-Baptiste	×	
NOUHAUD Laurent		<i>Didier PASCAL</i>
PASCAL Didier (<i>vice-président</i>)	×	
PENALVER Marion (<i>membre du bureau</i>)	×	
PETER Sébastien		<i>Éric DELMOTTE</i>
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
SEJALON Amélie	×	
TERNAULT Mathieu		<i>Jean-Baptiste MULLON</i>
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	

Première journée, samedi 8 novembre 2025.

La séance est ouverte à 14h03.

Le président Éloi Relange ouvre cette séance et a le plaisir d'accueillir l'ensemble des membres dans la magnifique salle du conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif Français.

Il fait un bilan de la saison sportive en commençant par les récents et excellents résultats de nos jeunes français aux Championnats d'Europe, classant la France n°1 au classement des nations : 2 médailles d'or pour Lucia Stoll (U16F) et Luca Protopopescu (U10), une médaille d'argent pour Iskander Zhakupov (U08). Il rappelle également l'excellente médaille d'argent de Manon Schippké aux Championnats du Monde U18F qui se sont déroulés juste avant.

Quant aux équipes de France aux Championnats d'Europe des Nations, les joueurs mixtes signent malheureusement une mauvaise performance en terminant à la 24^e place, s'écroulant après un très bon début de compétition (2^e place après la 7^e ronde). Les joueuses réalisent un tournoi un peu plus robuste en finissant à la 9^e place.

Du côté des licences, la saison démarre exceptionnellement avec +35% de licences par rapport à l'année dernière. C'est un chiffre spectaculaire, la croissance ne peut pas être infinie mais on est actuellement sur le plus gros bond qui pourrait faire passer le cap des 100 000 licenciés en fin de saison.

Cette croissance va engendrer de nouveaux défis pour nos ligues et comités avec des tournois départementaux jeunes de plus en plus grands, imposant des difficultés pour trouver des bénévoles et des salles.

Il remercie l'équipe fédérale qui voit en conséquence sa charge de travail accrue, notamment depuis le départ de Joëlle Mourges. Il en profite pour rappeler son récent départ à la retraite, et la remercier sincèrement pour ses 33 années au service de notre Fédération et plus largement du jeu d'Échecs en France.

Éloi Relange accueille les deux Conseillers Techniques Nationaux détachés par le ministère des sports auprès de la Fédération qui sont présents aujourd'hui : Richard Ozwald, présent depuis deux ans, et Christelle Mol qui a rejoint l'équipe en septembre avec une mission sur le développement des ligues et comités. Jordi Lopez, Directeur Technique Fédéral, est également présent pour nous présenter le projet de calendrier 2026-2027.

Éloi Relange salue le succès de la première session en présentiel du CQP Animateur d'Échecs avec huit stagiaires. La réussite de l'INF et du lancement du CQP représentent un enjeu fédéral majeur puisque cela oriente vers la professionnalisation de nos effectifs.

Éloi Relange présente Flavie Van Hoogtem qui a rejoint les salariés en CDI après une année d'alternance, et la remercie pour son aide à l'organisation de ce Comité Directeur.

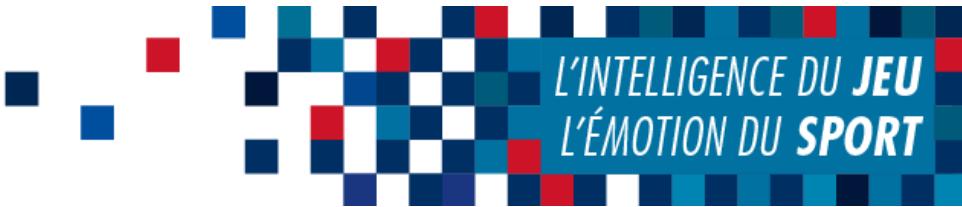
Loriane Lebret procède au décompte des voix : 16 présents, 6 représentés soit 22 voix.

Elle introduit des demandes d'ajout à l'ordre du jour.

Sur proposition d'Éric Delmotte, trois sujets sont proposés pour être ajoutés à l'ordre du jour :

- Homologation des festivals ;
- Santé mentale et harcèlement ;
- Règlement disciplinaire : révision des procédures de dépôts de plainte.

Matthieu Vieira propose d'ajouter également un point sur la situation des CDJE 11 et 47 à la suite des jugements rendus dans ces deux dossiers.



VOTE N°1

Il est proposé d'ajouter ces quatre points à l'ordre du jour de notre réunion.

Pour : **22**

Contre :

Abstention :

INSTITUTIONNEL

1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur des 14 et 15 juin 2025

En l'absence de remarques, Loriane Lebret procède au vote.

VOTE N°2

Il est proposé d'approuver le compte rendu du Comité Directeur des 14 et 15 juin 2025.

Pour : **22**

Contre :

Abstention :

Éloi Relange passe la parole à Christelle Mol, nouvelle conseillère technique nationale, pour se présenter et développer sa mission au sein de la FFE.

Après avoir présenté son parcours d'athlète de haut niveau puis son parcours professionnel, elle présente sa mission auprès de la Fédération : accompagner les ligues sur les volets de la professionnalisation et du développement scolaire notamment sur l'accompagnement pour la création de sections sportives scolaires et de sports études. La dernière partie de sa mission est le soutien des projets liés aux politiques publiques, en particulier celles du contrat de délégation.

Christelle Mol présente ensuite les résultats de l'enquête effectuée auprès des ligues afin d'avoir un état des lieux des problématiques. Elle organise actuellement des entretiens avec les DRAJES et les présidents de ligues pour les accompagner dans l'embauche d'un salarié.

Enfin, elle remercie le président fédéral et les salariés pour leur accueil au sein du siège.

Éloi Relange souligne l'intérêt de conseil et la possibilité aux ligues et aux comités de s'adresser directement à Christelle Mol, que ce soit pour construire un projet territorial sur le haut niveau, le scolaire, la professionnalisation, les aides financières, etc.

Loriane Lebret note l'arrivée de Chantal Hennequin à 15h00, portant le nombre de voix à 23.

Richard Ozwald présente les relations institutionnelles, la délégation et la reconnaissance de Haut Niveau.

Il précise l'importance du renouvellement de la délégation du Ministère des Sports pour 8 ans à partir de janvier 2026. Elle ouvre la porte à des partenariats avec d'autres ministères et au haut niveau.

La FFE a une relation qu'il juge exceptionnelle avec le Ministère de l'Éducation Nationale, nettement devant d'autres fédérations sportives. La matérialisation la plus significative de cette relation forte sont les interventions sur temps scolaire et le soutien au programme Class'Échecs en partenariat avec la DGESCO. La FFE a également une convention avec une direction du Ministère de la Justice, la DPJJ, qui permet le travail avec public de jeunes en conflit avec la loi.

Richard Ozwald détaille les trois étapes ayant conduit aux Échecs, sport de haut niveau. Cela a débuté le 1^{er} janvier 2025 avec la Reconnaissance de Haut Niveau (RHN) par le Ministère des Sports. En juillet 2025, le Plan de Performance Fédéral a été validé par le Ministère des Sports : il répertorie les compétitions qui vont être référence pour les sportifs de haut niveau. La dernière étape est la parution des listes ministérielles des sportifs de haut niveau au 1^{er} janvier 2026. Ces listes comprennent 65 joueuses et joueurs inscrits pour un an, et réparties en 4 listes :

- Élite (*champion olympique*) ;
- Senior, Relève (*en tête du plan de performance*) ;
- Reconversion (*blessé, ancien sportif de haut niveau, partenaires d'entraînement, femmes enceintes ...*) ;
- Espoir (*jeunes ayant du potentiel mais pas encore de résultats significatifs*) ;

Il existe également une liste Arbitres.

L'intérêt de figurer sur ces listes de haut niveau est la création d'une convention entre la FFE et chaque sportif. Ils bénéficient d'un possible accompagnement financier, d'aménagements scolaires et d'un suivi socio-professionnel. En contrepartie, ils doivent se soumettre à un contrôle médical régulier, respecter une certaine déontologie et une gestion de leur image.

Richard Ozwald souligne cette avancée historique qui est le fruit d'un long travail.

FINANCES

1. Point d'étape sur l'exercice financier en cours.

Le trésorier Adrien Duquesne présente le réalisé au 31 août 2025, préparé avec le cabinet comptable.

Les éléments du Championnat de France toutes catégories ne sont pas encore tous pris en compte. Le budget du Championnat de France Jeunes est terminé et l'année 2025 sort excédentaire de 7000€, là où l'année 2024 était déficitaire de 24000€. Par rapport au 31 août 2024, la Fédération est sur une très bonne tendance et s'oriente vers un résultat à l'équilibre au 31 décembre 2025.

Éloi Relange rappelle que les augmentations qui ont été votées seront effectives dans le budget l'année prochaine puisqu'elles sont arrivées à compter de cette saison. Il explique que c'est une année de retour à la normale, la Fédération est restée le plus sobre possible dans les dépenses.

Jean-Baptiste Mullon trouve que cela donne une idée sur les besoins de la FFE concernant les salariés et bénévoles. Adrien étant seul, il est compliqué pour lui de suivre tous les dossiers. Laetitia gère seule aussi les affiliations, ce qui n'est pas acceptable pour une Fédération à presque 100 000 licenciés.

Éloi Relange précise que s'ajoute à cela le départ de Joëlle Mourgues qui faisait un travail de récolte d'infos et de secrétariat important, travail qui s'est répercuté sur Laetitia et Jordi. Une recherche d'assistant administratif/secrétariat est en cours.

Didier Pascal ajoute que sur la partie purement financière, la Fédération a une comptabilité qui date des années cinquante. Peu de tâches sont informatisées, beaucoup sont encore faites à la main. Il compte sur le nouveau système d'information pour automatiser beaucoup de tâches actuelles afin de soulager le travail des salariés, qui n'a fait que monter avec l'augmentation du nombre de clubs et de licenciés.

2. Projet d'achat de locaux pour le siège fédéral

Éloi Relange présente le projet d'achat de locaux pour le siège fédéral, projet qui n'est pas nouveau. Il devient de plus en plus urgent de quitter les combles du château d'Asnières. Les avantages certains étant un tarif très avantageux, et l'accessibilité pour les salarié(e)s ; les inconvénients étant que les combles du château ne sont pas pensés pour être des bureaux et la surface devient trop exiguë pour une fédération qui grandit.

Il se pose alors la question de savoir si notre fédération est désormais assez solide pour investir dans un siège. Si oui, il convient de préciser notre siège idéal en fonction du budget souhaité.

Didier Pascal présente une synthèse des réflexions en cours concernant le futur siège social de la Fédération. Cette présentation visait à préciser les besoins fonctionnels, les usages quotidiens, les conditions d'accueil du Comité Directeur, ainsi que les options de financement et les éléments du marché immobilier parisien.

Le futur siège devra permettre d'accueillir dix-neuf salariés de la Fédération dans des locaux d'environ 300 m². La configuration envisagée comprend des bureaux doubles, simples et triples représentant un total de 212 m², une salle de réunion de petite capacité équipée pour la visioconférence (30 m²), ainsi que des espaces dédiés au stockage du matériel, des vêtements et des archives (25 m²). Des zones de convivialité sont également prévues, comprenant une cuisine, un espace de détente, ainsi que des sanitaires et douches, pour un total de 25 m² supplémentaires.

Une attention particulière a été portée à l'accueil du Comité Directeur. Le lieu devra permettre la tenue de réunions en présentiel et en format hybride, pour environ trente-cinq participants, incluant les membres, le public et la sténotypiste. L'aménagement prévu intégrera des équipements de vidéoprojection et de visioconférence, un espace modulable pour les conférences de presse, un mur partenaires et un pupitre. La surface estimée pour cet espace est d'environ 120 m².

Des usages complémentaires ont également été envisagés. Les locaux pourraient permettre la sous-location à des ligues ou comités départementaux parisiens, accueillir des formations de l'Institut National de Formation, ou encore héberger ponctuellement des compétitions fédérales de petite taille, telles que des phases finales de coupes.

Concernant le financement, le modèle présenté repose sur un remboursement annuel d'environ 85 000 €, correspondant à un euro par licencié, soit un budget global estimé entre 1,5 et 1,7 million d'euros selon la durée de l'emprunt (25 à 30 ans). Les frais de fonctionnement seraient comparables à ceux actuellement supportés. Des travaux de rénovation sont à prévoir à un horizon de dix ans, et des interventions plus lourdes à vingt ans.

Enfin, un point a été fait sur le marché immobilier parisien. Les prix se situent entre 4 000€ et 4 500€ le mètre carré, soit un coût d'environ 1,49 million d'euros pour un local de 357 m² dans le 18^e arrondissement, ce qui correspond aux hypothèses de travail retenues.

Éloi Relange précise que l'achat immobilier est un réel investissement sans risque pour la Fédération, allant dans le sens de structuration et de la bonne gestion financière.

Des discussions se font autour de l'idée d'achats de locaux partagés, du local idéal et du budget alloué. La question de rester à Paris ou en Île-de-France est primordiale pour nos salariés actuels.

Jean-Baptiste Mullon explique les raisons de l'achat plutôt que la location d'autres bureaux. C'est un choix fonctionnel à la marge, les raisons en termes d'image et de positionnement dans notre société sont importantes. La Fédération a besoin d'un siège à son image, qu'elle apparaisse comme une Fédération importante dans le monde sportif français. C'est le moment idéal pour acheter des bureaux mais aussi un lieu de rassemblement : les échecs s'ancrent dans la pop-culture, qui peut être un levier de développement supplémentaire par rapport à nos partenariats futurs et vis-à-vis des instances françaises.

Jordi Lopez précise que l'Assemblée Générale de 2015 avait déjà voté pour l'achat d'un siège.

Christophe Czekaj soutient l'achat d'un siège avec l'idée de modèle financier basé sur 1€ / an / licencié, qui apparaît être un beau symbole de ce que représente le siège par rapport à nos licenciés.

Le Comité Directeur est majoritairement pour l'idée d'achat de siège, à présenter rapidement aux clubs c'est-à-dire dès l'Assemblée Générale 2026. Éloi Relange propose à Didier Pascal et Emily Minaud de créer un groupe de travail en s'accompagnant de professionnels de l'immobilier, afin de présenter une proposition aboutie au Comité Directeur de mars 2026.

3. Modification des tarifs d'inscription aux Championnats de France.

Jean-Baptiste Mullon, organisateur des Championnats de France, rappelle la baisse des inscriptions lors de l'arrivée de l'équipe en place en 2021, passées de 66€ à 60€. Le constat actuel est que l'évènement est déficitaire et que les moyens pour réduire les coûts ne sont pas évidents. Le tarif d'inscription est bas, notamment pour les jeunes (30€), par rapport à ce que représente l'évènement, et est en-dessous des gros Opens français qui offrent des conditions de jeu excellentes comme les Championnats de France.

La proposition du bureau fédéral est de passer à 80€/40€ pour garder l'idée de demi-tarif et éviter un millefeuille de tarifs différents.

Chantal Hennequin et Christophe Czekaj se demandent pourquoi ne pas augmenter de manière plus significative pour compléter le déficit, notamment le tarif des jeunes.

Jean-Baptiste Mullon attire l'attention sur le fait que plusieurs tarifs de compétitions fédérales ont récemment augmenté et que passer de 30€ à 50€ d'un coup pour les jeunes peut paraître beaucoup.

Chantal Hennequin précise que le demi-tarif chez les jeunes n'existe pas dans les tournois autour de chez elle. Sophie Gertosio-Serena suit son avis, qui précise que l'inscription est annexe par rapport au coût total de participation à l'évènement pour les familles.

Pierre-Jean Allory est également favorable à aligner le tarif d'inscription des jeunes à celui des Championnats de France Jeunes, c'est-à-dire à 50€.

Jean-Baptiste Mullon propose alors l'idée de tarif dégressif pour les fratries, afin de diminuer le coût pour les familles de cette augmentation. Cela peut être le même que pour les Championnats de France Jeunes : 50€, 30€ pour le deuxième enfant et 20€ pour le troisième enfant.

Ce consensus semble convenir à l'assemblée, Loriane Lebret propose de passer au vote.

VOTE N°3

Approuvez-vous la modification du tarif d'inscription aux Championnats de France toutes catégories à 80€/50€ (tarif réduit pour les moins de 20 ans, gratuit pour les MI/GMI/MIF/GMF) avec tarifs dégressifs 50€-30€-20€ pour les fratries de -20 ans, et majoration après date limite à 100€/60-40-30€ ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

INSTITUTIONNEL

1. Dates de l'Assemblée Générale 2027

VOTE N°4

Il est proposé de valider la date de l'Assemblée Générale 2027 au samedi 24 avril 2027.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

2. Dates des Comités Directeurs pour la saison 2026-2027.

VOTE N°5

Il est proposé de valider les dates suivantes des Comités Directeurs : 7 et 8 novembre 2026 ; 20 et 21 mars 2027 ; 12 et 13 juin 2027.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

3. Calendrier 2026-2027.

Jordi Lopez présente le calendrier 2026-2027 proposé par la Commission Technique, créé sur la même physionomie que les années précédentes. Les interclubs génèrent la physionomie du reste du calendrier, borné d'octobre à mars, le mois d'avril étant occupé par les vacances scolaires et le mois de mai comprenant beaucoup de ponts. Il note une particularité qui impacte les interclubs : le 29 mars est le lundi de Pâques donc on ne peut pas y placer un week-end d'interclubs. Habituellement il y a deux week-ends en mars mais un seul sera possible en mars 2027.

La Commission Technique avait voté en interne le choix d'essayer de mettre la dernière ronde en ronde unique (le dimanche) pour freiner l'impact du forfait individuel. Appliquer cela en 2027 est compliqué puisqu'il y aura déjà eu 8 rondes de jouées en janvier et n'en resterait plus qu'une en mars. Il est donc proposé de positionner la double ronde en mars et de condenser d'octobre à janvier les interclubs.

Jordi Lopez précise que les aspects environnementaux ont été pris en compte, notamment en N1 où les groupes peuvent jouer les 9 rondes réparties sur 10 dates, avec une date joker le samedi 12 décembre 2026. Cette adaptation résulte du travail réalisé lors de l'élaboration des calendriers des groupes par Jean-Christophe Carpentier, président de la Commission Technique, et Philippe Brochet, responsable du projet développement durable.

Les dates des Championnats de France sont données à titre indicatif et sont à confirmer en fonction des villes organisatrices. Les dates choisies sont celles à privilégier notamment pour celles du Championnat de France Jeunes afin de privilégier l'alternance par rapport aux zones de vacances scolaires, et d'être favorable aux jeunes d'un point de vue sportif puisque deux zones auront eu une semaine de vacances scolaires avant le Championnat.

Le Comité Directeur demande de rajouter les dates préférentielles du Championnat de France Rapide & Blitz, aux 19 et 20 juin 2027, de décaler le Championnat de France Rapide Féminin aux 28 et 29 mai 2027 et le Championnat de France Rapide par équipes aux 27 et 28 mars 2027.

VOTE N°6

Il est proposé de valider le calendrier 2026-2027 ainsi proposé par la Commission Technique.

Pour : 23

Contre :

Abstention :

COMPÉTITIONS**1. Championnat de France Rapide par équipes 2026 : proposition de modification de règlement.**

Jordi Lopez explique que la compétition est passée de 3 jours à 2 jours suite aux retours des équipes et de l'organisateur de la première édition. Il convient donc de modifier le règlement pour réduire le nombre de rondes, avec maintien de la phase finale en système coupe. Deux propositions sont faites : réduire le système suisse à 9 rondes ; ou laisser la liberté à l'organisateur de fixer le nombre de rondes.

Éloi Relange précise que la flexibilité est très importante car plusieurs possibilités peuvent être envisagées en fonction des possibilités de l'organisateur.

VOTE N°7

Approuvez-vous la modification de l'article 1.2 du règlement A03 laissant le choix du nombre de rondes de la première phase à la direction de la compétition en accord avec l'organisateur ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

VOTE N°8

Approuvez-vous la modification de l'article 1.2 du règlement A03 permettant le quota d'équipes par club à 3 équipes dans le premier temps de l'inscription ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

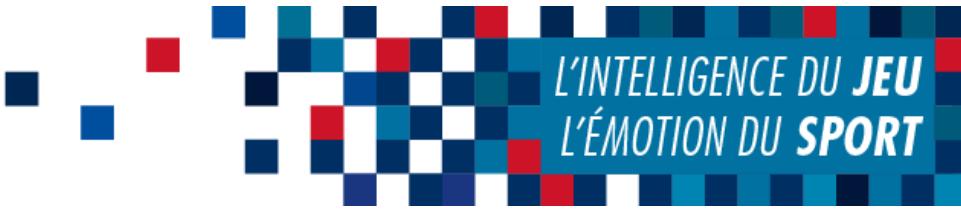
VOTE N°9

Approuvez-vous la modification de l'article 2.3 du règlement A03 modifiant le lieu et heures des rencontres ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :



2. Championnats de France Scolaires 2026.

Émily Minaud présente le renouvellement de la candidature de Bischheim pour les collèges, l'édition 2025 s'étant très bien déroulée. Pour les écoles, une candidature couplée ligue/comité a été faite dans le Gers, dans la commune de Masseube.

VOTE N°10

Approuvez-vous les candidatures de Bischheim et du Gers pour l'organisation des championnats de France des collèges et des écoles ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

3. Finale des Coupes.

Inès Leriche présente le renouvellement de la candidature de Poitiers-Migné Échecs pour l'organisation de la finale des Coupes de France, Coupe de la Parité et Top12F.

Éloi Relange témoigne de l'excellente qualité d'organisation de l'édition 2025. Il précise que des organisateurs sont encore en recherche pour la phase finale de la Coupe Loubatière, la finale du Championnat de France féminin et le Championnat de France Rapide et Blitz.

VOTE N°11

Approuvez-vous la candidature de Poitiers-Migné Echecs pour l'organisation des finales coupes de France, Coupe de la Parité et Top12F 2026 ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

4. TOP 16.

Éloi Relange présente la seule candidature de C'Chartres Échecs, dont les trois éditions organisées ont été couronnées de succès de popularité par les clubs.

VOTE N°12

Approuvez-vous la candidature du C'Chartres Echecs pour l'organisation du TOP16 2026 ?

Pour : 23

Contre :

Abstention :

FORMATION / LABELS

1. Point d'information sur le CQP

Didier Pascal annonce que les deux sessions de formation à l'obtention du CQP Animateur d'échecs ayant été réalisées en décembre 2024 et juillet 2025 ont permis à 25 apprenants d'être diplômés.

Une troisième cohorte de formation pour l'obtention du CQP Animateur d'Échecs, en format "Classique", a été lancée le 20 octobre dernier. Une session de formation est composée de 162 h de formation (10 sessions de 3h en distanciel / 8 sessions de 4h30 en formation asynchrone / 2 sessions en présentiel de 5 jours) + 100 heures de stage pratique en structure. La première semaine s'est déroulée à Salon-de-Provence en présentiel et la seconde aura lieu à Lyon en février 2026, avant un examen en mai 2026.

L'OC'Sport mène deux fois par an une étude statistique directement auprès des diplômés sur leur employabilité. Pour les titulaires de décembre 2024, un sondage a été fait en juin 2025, le prochain est prévu en décembre 2025. A l'issue de cette étude d'employabilité, l'OC'Sport demandera l'inscription définitive du CQP AE au RNCP pour une durée de 3 ou 5 ans.

Éloi Relange demande si ce n'est que "échecs" ou s'il y a des modules qui sont sur la pédagogie également. Didier Pascal présente le détail du programme par bloc de compétences : accueil public en situation de handicap, déontologie, pédagogie avec les enfants, geste de premiers secours, résolution des conflits, etc.

Didier Pascal ajoute que 2026, devra être l'année de montée en puissance du CQP Animateur d'Échecs, notamment pour les sessions de formation en format Classique". L'Etat a réactivé au mois d'Août 2025 l'agence France VAE, qui devrait reprendre une partie du traitement des demandes de VAE des délégués de diplômes, nous attendons d'en savoir un peu plus pour adapter la procédure d'instruction des VAE de l'INF.

2. Formation des dirigeants et des dirigeantes.

Didier Pascal présente Certfi'Asso, ex-CFGA (certificat de formation à la gestion associative). La formation est dispensée par des organismes habilités par l'État : il explique que l'Institut National de Formation pourrait à terme se porter candidat pour déposer un dossier pour être habilité et dispenser à l'avenir ces formations. Il rapporte que Françoise Cwiek, présidente de la ligue Occitanie, a suivi le cursus CFGA et a beaucoup apprécié cette formation. Il ajoute que dans la situation actuelle, l'Etat, qui distribue de moins en moins d'argent, a tendance à conditionner un certain nombre d'aides à la formation des dirigeant.e.s des associations bénéficiaires de ses aides.

Didier Pascal n'envisage pas que ce type de formation se fasse sur des durées courtes. Il l'envisage comme le CQP avec environ 10 séances de deux heures sur l'année afin de faciliter les disponibilités de chacun.

Inès Leriche a un très bon retour de quelques modules de formation qu'elle a suivis en Vienne.

Jean-Baptiste Mullon partage son expérience sur le CDJE Gironde : le CDOS propose énormément de formations gratuites ; la communication est faite auprès des clubs et pourtant le taux de participation est proche de zéro. Dans le cas de Certif'Asso, la formation est diplômante donc il espère un meilleur résultat.

Didier Pascal conclut que la formation des bénévoles et des dirigeant(e)s de clubs est difficile à organiser. Il y a beaucoup de demandes et beaucoup d'offres (OMS, CxOS, etc.) mais finalement peu de bénévoles qui se forment.

Une remarque de l'assemblée indique qu'il faut un lien avec les échecs. Didier Pascal précise que les formations seront fabriquées par l'INF, et donc, elles pourront être adaptées.

3. Perspective sur la refonte des diplômes fédéraux

Didier Pascal rappelle les principales caractéristiques des diplômes fédéraux DIFFE/DAFFE/DEFFE ainsi que les constats et problématiques : nous sommes plutôt sur de l'apprentissage du jeu d'échecs que sur des techniques d'animations pur et dur. Il présente deux brevets fédéraux qui à terme vont se substituer aux diplômes fédéraux.

Éloi Relange demande si les 60 heures de module animateur sont-elles les mêmes que les 60 heures du CQP.

Didier Pascal répond par la négative et précise que la loi interdit les passages entre les brevets fédéraux et les brevets professionnels. Par contre, il souhaiterait pouvoir donner des dispenses pour certains modules du CQP en fonction des brevets fédéraux.

Jordi Lopez rappelle qu'à l'époque, l'Éducation Nationale demandait des animateurs pour entrer dans les écoles pour les temps d'activités périscolaires. La FFE a privilégié la quantité à la qualité jusqu'à maintenant. Ces diplômes ne forment pas de vrais animateurs ni entraîneurs. Il estime qu'il faille quelque chose entre les diplômes existants et le CQP qui est plus complexe. Au vu de nos obligations actuelles, la Fédération ne peut pas se contenter des diplômes fédéraux actuels mais a besoin de quelque chose de plus rigoureux.

Emily Minaud pense qu'il faut commencer par sortir le formateur du jury des diplômes fédéraux. Ces réformes vont amener la question des VAE pour DIFFE/DAFFE/DEFFE s'ils disparaissent.

Didier Pascal répond que les dispenses qu'ils pourraient y avoir sur des modules du CQP ne seront pas automatiques et qu'elles seront étudiées au cas par cas.

Il ajoute que la FFE ne supprime pas les diplômes fédéraux acquis. Ceux qui les ont obtenus, les gardent, mais il n'y aura pas de transfert des DIFFE/DAFFE/DEFFE vers un nouveau brevet fédéral. Ce sera quelque chose de nouveau : l'INF-FFE proposera des formations pour obtenir les différents brevets. La FFE et l'INF-FFE organisent la bascule sur un nouveau format.

Pour Jean-Baptiste Mullon, l'important est la qualité du formateur.

Didier Pascal conclut que le CQP AE est un diplôme destiné aux gens qui veulent faire leur métier dans l'animation échiquier. Il est nécessaire de trouver un diplôme adapté aux personnes pouvant être rémunérées pour leur activité sans faire leur métier. Les brevets fédéraux, eux, sont destinés aux bénévoles.

La séance est suspendue à 19h15.

Seconde journée, dimanche 9 novembre 2025

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
ALLORY Pierre-Jean	×	
BAUER Maud	×	
CAPPON John	×	
CORIAT Caroline		<i>Jean-Baptiste MULLON</i>
CZEKAJ Christophe	×	
DELMOTTE Éric	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		<i>Marion PENALVER</i>
DUQUESNE Adrien (<i>trésorier</i>)	×	
GERTOSIO-SERENA Sophie	×	
HENNEQUIN Chantal	×	
LEBRET Loriane (<i>secrétaire générale</i>)	×	
LEMOINE Jean-Pierre		<i>Loriane LEBRET</i>
LERICHE Inès	×	
MAISURADZE Nino		<i>non représentée</i>
MINAUD Émily (<i>membre du Bureau</i>)	×	
MOUNIER EMEURY Isabelle		<i>Adrien DUQUESNE</i>
MULLON Jean-Baptiste	×	
NOUHAUD Laurent		<i>Didier PASCAL</i>
PASCAL Didier (<i>vice-président</i>)	×	
PENALVER Marion (<i>membre du Bureau</i>)	×	
PETER Sébastien		<i>Éric DELMOTTE</i>
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
SEJALON Amélie	×	
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu	×	

La séance reprend à 9h00.

Loriane Lebret dénombre 18 présents, 6 représentés, soit 24 voix.

Éloi Relange accueille Maxime Lagarde, membre de l'équipe de France, invité à assister à la séance.

DIRECTIONS / COMMISSIONS

1. Commission SSH

Les travaux de Laurent Nouhaud, président de la commission, sont présentés par Didier Pascal.

La Fédération est régulièrement interrogée par les instances internationales ou par des organisateurs de compétitions réservées aux personnes en situation de handicap, pour obtenir une liste de joueurs en situation de handicap. En l'absence d'un référencement lors de la prise de licence de ces joueurs, il est difficile de fournir cette liste. C'est pour cela que la commission SSH a publié un appel à intérêt pour toutes les personnes qui se pensent en situation de handicap afin de figurer sur cette liste. Laurent Nouhaud détiendra cette liste et la fournira aux seules instances internationales pour les compétitions.

L'ANS propose toutes les années le trophée impulsion Sport dans lequel la FFE a proposé un dossier sur la thématique Sport et Handicap (Foulayronnes Échecs). Le dossier a reçu les félicitations du jury sans être retenu pour la finale du trophée.

La FFE est aussi très souvent sollicitée par différents instituts qui recherchent des intervenants échecs avec une spécialité vis-à-vis de personnes en situation de handicap. La Fédération n'avait jusqu'alors pas de liste à fournir : là-aussi la commission SSH publiera un appel à intérêt auprès des personnes qui pensent avoir une spécialité vis-à-vis de ces populations. Cette liste pourra être fournie aux institutions demandeuses.

La commission SSH a présenté ses travaux dans ses bulletins envoyés par mail aux clubs.

Didier Pascal présente la proposition de label SSH. L'objectif de ce label est de permettre aux clubs de valoriser leurs actions SSH. C'est un label assez large avec de nombreux critères (17 au total). La demande se fait essentiellement de manière déclarative avec des documents prouvant les déclarations. Parmi les 17 critères, 8 items sont obligatoires et 11 doivent être remplis pour obtenir le label. La durée de validité du label est de trois ans.

Sophie Gertosio-Serena questionne sur le nombre de clubs visés pour l'obtention de ce label. Didier Pascal estime qu'une cinquantaine de clubs pourront être labellisés.

Éloi Relange ajoute qu'il est important qu'il y ait une action de communication auprès des clubs pour qu'ils commencent à préparer les dossiers, afin de préparer l'outil 2026 et les autres labels.

Jean-Baptiste Mullon craint que les clubs viennent à réclamer des labels pour les autres secteurs.

VOTE N°13

Approuvez-vous la création du label ESSH proposé par la commission SSH RSE, dont les termes pourront être modifiés par le bureau le cas échéant ?

Pour : **24**

Contre :

Abstention :

2. Commission numérique : point d'avancement

Éloi Relange présente la version actuelle du nouveau Système d'Information FFE et de Matoupin, outil numérique d'apprentissage en ligne permettant un suivi individualisé des élèves. Il souligne l'énergie de Patrick Vigna qui passe du temps à motiver les équipes.

3. Commission scolaire : point d'avancement.

Émily Minaud présente un bilan complet des actions menées depuis la rentrée et les principales perspectives pour l'année à venir.

Le dispositif Class'Échecs, lancé en 2022 en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, l'USEP et l'UNSS, continue de se développer fortement, avec plus de 4 000 écoles et 160 000 élèves impliqués à travers la France. Le kit Class'Échecs, composé de matériel pédagogique complet, s'impose comme un outil éducatif et inclusif favorisant la réussite scolaire.

De nouveaux développements sont en cours, notamment Class'Échecs Maternelle, destiné à la petite enfance, et Class'Échecs Collège, en collaboration avec l'École d'Échecs à la Française. Des ressources vidéo seront prochainement mises à disposition pour accompagner les animateurs dans les ateliers périscolaires.

La nouvelle version de Class'Échecs Connect centralise la gestion des inscriptions et des commandes de kits tout en facilitant la coordination entre écoles, clubs et référents scolaires.

Une boîte à outils "scolaire" a été créée afin d'aider les clubs et les structures territoriales dans leurs démarches auprès des établissements. Elle contient des plaquettes, modèles de courriers, schémas explicatifs du système éducatif et guides pratiques. Cet outil vise à professionnaliser les échanges avec l'Éducation Nationale, à harmoniser les pratiques et à légitimer les projets éducatifs autour des échecs.

Les actions menées dans le secondaire visent à la structuration des sections sportives scolaires et des parcours sport-études. Sept sections existent déjà dans des collèges (notamment à Marseille, Lyon, Mulhouse, Bischheim, Flers, Offranville, Brest et Lons-le-Saunier (prochainement), et une section sportive au lycée de Bischheim sera normalement inaugurée en 2026. Ces dispositifs contribuent à la reconnaissance institutionnelle des échecs dans le cadre scolaire. La commission scolaire est ouverte à tout échange permettant de faciliter la création de nouvelles sections sportives.

Le Challenge National E-Échecs, compétition en ligne ouverte aux collèges et lycées, constitue un levier important de participation et d'inclusion numérique. La saison 2025–2026 intégrera pour la première fois une finale nationale UNSS réunissant six équipes qualifiées pour chaque type de compétitions.

Enfin, un audit fédéral a été lancé pour recueillir les données du terrain, valoriser le travail des acteurs impliqués et renforcer la visibilité du développement des échecs scolaires auprès des institutions. Les retours permettront d'ajuster les dispositifs et de soutenir la reconnaissance institutionnelle du jeu d'échecs en milieu éducatif.

4. Commission de Contrôle Économique et de Gestion : proposition de modification de la composition.

Loriane Lebret relaie la demande de Pascal Rossi, président de la CCEG, proposant au Comité de Directeur de valider la candidature de Romain Picard comme nouveau membre de sa commission. Il souligne qu'il est artisan d'une gestion exemplaire qui a valu à son club le premier Label de Qualité Comptable.

Inès Leriche insiste sur l'importance du label CCEG témoignant d'une bonne gestion de clubs.

VOTE N°14

Il est proposé d'intégrer Romain Picard au sein de la CCEG.

Pour : **24**

Contre :

Abstention :

DÉVELOPPEMENT
1. Révision des dotations clubs.

Loriane Lebret rappelle que ce sujet avait déjà été mis à l'ordre du jour du comité directeur de novembre 2022. L'état des lieux de ces dotations fait état de dysfonctionnements tant au niveau des conditions d'obtention que du matériel pas nécessairement adapté aux besoins.

Elle a repris les travaux de Didier Fretel comme base de travail, afin d'aboutir à une proposition préparée avec Laetitia Chollet, Adrien Duquesne et Didier Pascal.

Elle rappelle les conditions d'obtention actuelles :

- Pas d'autre club dans la ville ;
- Affilier plus de 10 licenciés (A ou B) ;
- Au moins 5 d'entre eux doivent être licenciés A.

Ainsi que le contenu matériel envoyé actuellement qui comprend :

- 8 jeux plastiques et sous-jeux souples ;
- 4 pendules DGT 1002 ;
- 1 bloc de 500 feuilles de parties ;
- 1 échiquier mural ;
- 1 abonnement de 4 mois à Échecs & Mat Junior ;
- 100 dépliants de Règles du Jeu.

À cela s'ajoute une subvention de 150€. Le club doit être affilié durant au moins 3 saisons, sinon la dotation doit être rendue.

La nouvelle proposition repose sur une suppression de la dotation financière et une revalorisation du kit matériel principalement axé sur la pratique initiation au jeu avec :

- 10 jeux plastiques avec tapis néoprène FFE ;
- 5 à 10 pendules DGT, fonction du modèle ;
- +/- 1 échiquier mural ;
- Abonnement de 4 mois à Échecs & Mat Junior ;
- 20 dépliants de Règles du Jeu.

Les conditions d'obtention seront, elles aussi, davantage précisées avec :

- Plus de 20 licenciés (dont au moins 5 licences A) ;
- Avoir au moins 10 primo-licenciés ;
- Paiement des licences ;
- La demande doit être faite lors de la saison sportive de création du club ;
- Suppression de la condition de la non présence d'un club existant dans une même ville.

Loriane Lebret précise que l'objectif de ce nouveau kit est à visée d'initiation du jeu d'échecs et pas compétition. Le processus d'attribution doit lui aussi être clair et simple, afin de faire gagner du temps à nos salariés.

Éloi Relange rappelle que la dotation clubs est un soutien fédéral. Il précise les tarifs de Variantes, proposant un kit club coûtant environ entre 500€ et 600€, avec une quarantaine de demandes par an.

Pierre-Jean Allory pense que le nombre minimum de 20 licenciés est trop élevé, excluant d'après lui 90% des nouveaux clubs. Il préfère également le choix d'un modèle de pendules DGT homologué pour les interclubs, ce qui n'est pas le cas du modèle actuel. Il propose une idée basée sur un système de points, chaque matériel étant défini par un nombre de points, la valeur de la dotation étant un nombre de points maximum. Cela permettrait de laisser le choix au club du matériel dont il a besoin.

Eric Delmotte partage le même avis concernant le modèle de pendule qui doit être homologué, car le premier objectif des clubs est l'inscription d'équipes en interclubs.

Didier Pascal explique que le sujet arrive parce que le problème est qu'on a distribué des kits à des tas de clubs, dont plus de 50% n'existent plus. Il y a eu des créations de clubs pour demander la dotation, disparaître et garder le matériel.

Amélie Séjalon pense que si la Fédération souhaite avoir des associations qui ont une gestion plus forte, il faut demander un projet associatif dans le cadre de ce kit, de la même manière que pour une subvention.

Didier Pascal explique qu'il y a deux types de création de club : celui qui se crée pour de l'initiation et celui qui résulte de copains qui se rejoignent pour jouer ensemble et dont le besoin de matériel est pour la compétition. C'est plutôt ce deuxième type de club qui disparaît assez rapidement.

Sophie Gertosio-Serena rejoints Pierre-Jean sur le nombre de licenciés trop élevé à 20, et soutient l'idée de proposer deux kits en fonction de l'objectif du club, initiation ou compétition.

Éloi Relange n'est pas favorable à imposer un projet associatif et un prévisionnel, pensant que demander des documents peut décourager.

Eric Delmotte rappelle que ce n'est pas l'entièr responsabilité de la Fédération de soutenir les nouveaux clubs. Il propose de passer par l'intermédiaire des ligues, qui pourrait valider les demandes d'aide fédérale et les faire remonter, en fonction du projet du club.

Matthieu Vieira pose la question de ce qu'est l'objectif de la Fédération : soutenir les clubs s'engageant immédiatement en interclubs ou les clubs d'initiation. La viabilité des clubs est malheureusement conditionnée aux personnes investies et non au matériel donné. Il approuve l'idée de passer le relais aux ligues mais craint que toutes les ligues ne soient pas assez rigoureuses pour avoir un processus d'instruction. Imposer un budget prévisionnel et un projet associatif demande un travail de relecture qui n'est actuellement pas possible par nos élus et salariés.

Amélie Sejalon précise qu'il peut être demandé que les documents soient faits, pas forcément qu'ils soient relus, pour soulager le travail administratif.

Les échanges font ressortir l'idée de proposer deux kits initiation/compétition, et de revoir certaines conditions. Loriane Lebret et Pierre-Jean Allory travailleront à faire une proposition pour le Comité Directeur de mars 2026.

2. Proposition de soutien fédéral pour le projet Sharly Chess.

Matthieu Vieira rappelle la genèse de Sharly Chess, ayant été créé par Pascal Aubry à l'origine sous le nom de PapiWeb et permettait la saisie des résultats directement par les joueurs, avec mise en ligne automatique sur le site fédéral. Des développeurs ont ensuite rejoint Pascal Aubry pour l'aider dans la création d'une application complète d'appariements : Sharly Chess. Il est maintenant un outil complet de gestion de tournoi (appariements calculés selon les règles FIDE, système d'accélération de Baku, prise de résultats par les joueurs, calcul des

départages, calcul des prix, etc.). C'est une interface complète qui évolue rapidement avec une communauté qui grandit et qui est désormais complètement indépendante de PAPI, celui-ci arrivant sur une fin de cycle technique.

Éloi Relange poursuit en expliquant que Sharly Chess est un projet structuré porté par association actuellement composé de l'équipe de quatre développeurs bénévoles. L'outil est Open Source. L'association Sharly Chess a donc sollicité la FFE afin d'obtenir un soutien financier, l'équipe de développeurs étant arrivé à un point de bascule où le bénévolat peut atteindre sa limite. Il pose donc la question au Comité Directeur de savoir si la Fédération souhaite répondre à cette demande et soutenir le projet comme demandé.

Eric Delmotte précise qu'il existe déjà plusieurs autres programmes d'appariements. PAPI a une convention d'activité entre Erick Mouret et la Fédération, mais cela ne fait pas de PAPI un logiciel estampillé FFE. Il aimeraient que si la Fédération soutient Sharly Chess, elle puisse avoir un droit de regard pour l'implantation de certaines fonctionnalités. Il apparaît tout de même compliqué de choisir de soutenir un programme plutôt qu'un autre.

Chantal Hennequin informe que Khaled Benaddou travaille personnellement sur un logiciel d'appariements. Éloi Relange répond qu'il ne s'agit pas, à sa connaissance, d'un projet comparable.

Matthieu Vieira ajoute qu'il n'existe actuellement pas de programme égalant la performance de Sharly Chess. Le code utilisé est moderne et open source donc n'importe qui a le droit de le copier et de le redistribuer. L'un des enjeux est de garantir que ce programme offre une compatibilité complète avec le site fédéral, puisse continuer d'exister et qu'à terme la Fédération ait un intérêt. Un appel d'offre serait intéressant si on voulait un logiciel propriété de la Fédération mais ce n'est pas le cas.

Il précise que tous les autres logiciels sur le marché sont payants. L'intérêt de la Fédération est de promouvoir un logiciel performant et clairement identifié par les arbitres comme étant l'outil qui va remplacer PAPI.

Chantal Hennequin précise que la DNA renvoie sur son site vers l'utilisation de plusieurs logiciels (PAPI, Sharly Chess, Swiss Manager).

Sophie Gertosio-Serena la rejoint sur le fait qu'il y a beaucoup de développeurs et que l'organisateur peut choisir le logiciel à utiliser. Elle rappelle pour ceux qui ont connu Alain Ribous, qu'il demandait une participation financière à l'usage de son logiciel.

Matthieu Vieira relate que c'est ce qu'Éloi Relange proposait initialement à l'équipe de Sharly Chess : mettre en place un modèle de financement par le paiement d'une licence par les arbitres, à l'instar de Swiss Manager. Beaucoup d'arbitres font ce travail bénévolement ou pour rendre service, et ont pris l'habitude que la Fédération fournit un logiciel d'appariement gratuit. Il estime que cela doit être une mission régionale de la FFE de permettre à ses arbitres de pouvoir arbitrer sans payer une licence d'utilisation.

Mathieu Ternault est d'accord sur la pertinence du besoin de développer un logiciel d'appariement et souhaite savoir quel est le montant demandé par Sharly Chess.

Éloi Relange précise que la FFE est la plus grande Fédération organisatrice de tournoi au monde. Il admet que la demande de Sharly Chess peut sembler curieuse car le projet existe déjà et sera tout de même utilisable même si la Fédération n'accorde pas d'aide. Il propose comme modalité de soutenir Sharly Chess sous la forme d'un don désintéressé, car le travail déjà effectué est conséquent et il est clair que l'équipe poursuivra les développements dans le sens de l'arbitrage français. Sharly Chess a demandé un soutien sur 3 ans à hauteur de 20 000€, 15 000€ puis 10 000€. Il précise que nous pouvons choisir une somme différente et un engagement différent dans la durée. Il précise que ce tarif est tout de même très en dessous de ce qu'on aurait pu rencontrer en faisant appel à des développeurs professionnels. Il est favorable à un soutien financier, par exemple à hauteur de 10 000€ sur un an, ce qui est moins que demandé mais très significatif.

Didier Pascal n'est pas favorable car la Fédération n'a pas vocation à faire des dons. L'association qui nous sollicite n'est pas propriétaire juridiquement de Sharly Chess et les contreparties ne sont pas claires.

Eric Delmotte estime qu'il faut être plus qu'un simple partenaire financier, mais qu'on doit avoir la main sur une partie de la solution et que ce soit estampillé FFE ; sinon il apparaît compliqué de justifier que l'on ne soutienne pas d'autres projets.

Matthieu Vieira partage le constat d'Eric sur le fait que c'est un choix philosophique à avoir aujourd'hui. Pour lui, aucun logiciel n'est arrivé au niveau de Sharly Chess et c'est le premier à avoir complètement remplacé PAPI jusqu'à aujourd'hui, précisant qu'il est également utilisable sous MacOS et Linux. La première solution est que chaque arbitre ait le choix entre n'importe quel logiciel ; la deuxième étant qu'il est important pour la FFE d'en fournir un – sans interdire d'utiliser les autres – qui partage les valeurs de la FFE. On ne peut pas acheter un logiciel Open Source mais tous les modèles de logiciels Open Source travaillent à travers des dons. En les finançant, on peut avoir une gouvernance pilotée par la Fédération qui recueille les besoins de la FFE et les priorise.

Pierre-Jean Allory précise que l'argent sera utilisé pour payer deux développeurs qui ne peuvent plus rester bénévoles sur le projet. Ils ont valorisé à 330€ la journée de développement, ce qui ne prend pas en compte les 10 ans de travail qu'a fait Pascal Aubry auparavant. Cela comprend ici les 9 mois de travail à seulement 470 000 € qui paraît largement sous-évalué par rapport à un tarif de développement. Pascal Aubry estime que c'est un développement à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros. Il y a un risque de perdre des compétences s'ils ne sont pas soutenus, et un besoin de financement pour que le projet perdure. Il propose que la Fédération demande un cahier des charges plus précis. Il ajoute que l'association Sharly Chess souhaite demander l'homologation FIDE afin de le rendre international.

Pour Jean-Baptiste Mullon, il y a un problème dans la démarche qui est de développer d'abord et de demander des financements ensuite.

Selon Didier Pascal, c'est le modèle de gratuité et d'ouverture au monde qui pose problème. Ils cherchent de l'argent pour payer quelques personnes donc sortent du modèle Open source, ce n'est pas viable à court terme. Il estime que la Fédération ne peut pas engager des fonds sur ce modèle-là, mais ça peut être un don symbolique.

Pierre-Jean Allory précise que le risque est d'autant plus faible pour la Fédération qu'il y a énormément de personnes capables de contribuer au développement au-delà de l'équipe de Sharly Chess.

Didier Pascal pense qu'il n'y a pas de solution à court terme pour la gratuité. Le changement de modèle implique que les utilisateurs payent à l'usage et ce n'est pas imaginé pour l'instant car PAPI est gratuit depuis toujours.

Éloi Relange ajoute que la question de la transition se pose. Il est possible d'attendre le nouveau Système d'Information et de refaire le point avec Pascal Aubry à ce moment-là.

Christophe Czekaj propose de faire un geste dès maintenant pour préparer la transition complète, à partir de septembre 2026.

Éloi Relange conclut en proposant de faire un don à l'association Sharly Chess pour tout ce qui a été réalisé jusqu'ici, en se laissant 6 mois pour revoir la convention. Il soumet au vote le principe d'un soutien financier au projet. Si ce principe est accepté, le montant serait à définir par un second vote.

VOTE N°15

Il est proposé de d'accorder un soutien financier au projet Sharly Chess, dont le montant sera à définir ensuite.

Pour : 10 *Pierre-Jean Allory, Christophe Czekaj, Éric Delmotte, Loriane Lebret, Jean-Pierre Lemoine, Inès Leriche, Émily Minaud, Sébastien Peter, Éloi Relange, Matthieu Vieira*

Contre : 11 *Maud Bauer, John Cappon, Caroline Coriat, Adrien Duquesne, Sophie Gertosio-Serena, Chantal Hennequin, Jean-Baptiste Mullon, Laurent Nouhaud, Didier Pascal, Marion Penalver, Mathieu Ternault*

Abstention : 3 *Laurie Delorme, Isabelle Mounier Emeury, Amélie Sejalon*

HAUT NIVEAU

1. Bilan de la saison sportive internationale.

Éloi Relange présente la saison de haut niveau qui se déroule principalement d'août à décembre. Le plan de performance jeunes est réalisé en mai par Quentin Loiseau, les jeunes sélectionnés participent ensuite au stage de préparation au CREPS de Vichy début juillet.

La première compétition pour les jeunes est le Championnat de l'Union Européenne pour le troisième tiers du plan de performance, puis le Championnat d'Europe et enfin le Championnat du monde.

Les jeunes ont rapporté quatre médailles : Manon Schippke vice-championne du monde U18F, Lucia Stoll championne d'Europe U16F, Luca Protopopescu champion d'Europe U10 et Iskander Zhakupov vice-champion d'Europe U08.

C'est donc une très bonne saison avec un groupe d'entraîneurs qui travaillent ensemble depuis maintenant trois ans et connaissent bien les jeunes. Le dispositif est bien rodé avec un fort esprit délégation française, ce qui annonce une bonne trajectoire pour la suite. La Reconnaissance de Haut Niveau va permettre l'accès à des nouveaux dispositifs et des nouveaux financements.

L'équipe de France toutes catégories a malheureusement terminé 24ème après un très bon début de tournoi. L'équipe de France féminine termine 9ème. Les joueuses auront une dernière compétition pour clôturer la saison : les championnats du monde féminin par équipe.

Maxime Lagarde expose son retour d'expérience sur le dispositif Équipe de France. Il estime que le stage d'équipe qui avait déjà été organisé est un très bon dispositif pour la cohésion d'équipe et devrait être envisagé avec les compétitions importantes. Il évoque la possibilité d'avoir un coach étranger à l'instar de nombreuses autres fédérations. Il explique que les autres fédérations choisissent plutôt un capitaine/chef de délégation étranger mais remarque que l'équipe a une excellente relation avec Sébastien Mazé. Il reconnaît que l'équipe n'était pas objectivement la meilleure cette année, qu'elle pourrait jouer les premières places avec Maxime Vachier-Lagrave et Alireza Firoujza mais ne sait pas comment les faire jouer.

Jean-Baptiste Mullon propose un axe de réflexion pour améliorer les performances de nos équipes actuelles. Le plan de performance a été créé pour le premier étage jeune en créant une équipe de coach stable, une base sérieuse pour que les jeunes considèrent le haut niveau, soient sensibles à l'esprit France, la préparation, etc. Il manque une étape intermédiaire pour que ces jeunes soient sélectionnables dans les équipes mixtes. Par rapport aux résultats de cette année, de son point de vue extérieur, les deux jeunes incorporés n'avaient pas tous les éléments en tête pour savoir ce qu'il fallait faire en équipe de France. Il y a un problème de transmission sur les échanges de haut niveau malgré leur talent et leur motivation. C'est à la Fédération de déterminer le travail à effectuer dans les prochaines années pour qu'ils arrivent moins démunis.

Éloi Relange ajoute qu'il manque effectivement un étage supérieur au plan de performance avec un encadrement spécifique qui pourrait changer la donne. De nombreuses options sont possibles, il propose à Didier Pascal et Jean-Baptiste Mullon de travailler avec Quentin Loiseau sur un dispositif renouvelé pour faire des propositions budgétées au prochain Comité Directeur. Il pense que la possibilité d'avoir un ou plusieurs entraîneurs étrangers n'est pas une piste à fermer, qu'un appel à candidature peut être fait pour intégrer le staff et que c'est le moment de travailler sur le sujet.

Didier Pascal conclut avec le sujet de la professionnalisation, qui fait la bascule entre le haut niveau jeune et le haut niveau adulte. Il manque d'un accompagnement pour la tranche d'âge 18-25 ans. Il prend l'exemple de Manon Schippké qui va devoir faire un choix de vie entre devenir joueuse d'échecs professionnelle ou prendre une autre voie, et qu'il faut l'accompagner et l'aider dans ce choix-là. La Fédération n'est actuellement pas structurée pour cela mais pense que Richard Ozwald pourra nous aider grâce à ses liens avec le Ministère et l'INSEP.

2. Point d'étape sur le Plan de Performance et la Reconnaissance Haut Niveau.

Ce sujet a été traité avec le point précédent.

COMPÉTITIONS

6. Phase finale du Trophée Roza Lallemand.

Mathieu Ternault rappelle qu'il avait présenté en juin le bilan de l'édition du format actuel du trophée Roza Lallemand avec des choses qui fonctionnent et d'autres incohérentes. Des discussions ont été faites avec Laurie Delorme sur la possibilité d'un changement ou d'une évolution de la formule. Un open Rapide et Blitz féminin a été évoqué, mais cela est tributaire des candidatures des clubs qui ne sont pas existantes à ce jour. Il n'est pas possible de voter un changement de formule sans savoir si le club organisateur a les infrastructures et le budget nécessaire pour accueillir un événement plus important. Pour avancer, l'objectif des prochaines semaines est de trouver un organisateur qui serait prêt à prendre cette compétition et d'évaluer si la possibilité d'évoluer vers un grand open est envisageable.

Éloi Relange ajoute que l'idée est de passer sur un Championnat de France féminin Rapide & Blitz, décernant les titres féminins dans les deux cadences. Il serait ouvert à toutes mais avec conditions pour les joueuses titrées et les joueuses qualifiées par les phases ZID pour que ces phases gardent un intérêt. Le cahier des charges pour les organisateurs est d'ambitionner 100 à 150 joueuses avec une trentaine de joueuses bénéficiant de conditions à définir. La Fédération pourrait aider à hauteur de 5 000 à 10 000€ pour faciliter la recherche d'organisateur et la qualité de l'événement.

Pierre-Jean Allory alerte sur le fait qu'avec les conditions de qualifications actuelles, si des conditions sont prévues il y aurait peut-être plus de participantes qualifiées se rendant à la finale ; argumentant qu'actuellement certaines qualifiées ne s'y déplacent pas pour des raisons financières.

Mathieu Ternault estime qu'il faut définir les conditions et être cohérent par rapport au Championnat de France Rapide & Blitz. L'inscription offerte avec une nuit d'hôtel semble être suffisamment raisonnable et attractive.

Marion Penalver ajoute que tout ne doit pas reposer sur l'organisateur, la ligue peut également offrir une aide pour le transport aux joueuses qualifiées.

Éloi Relange conclut que les délais sont trop courts pour s'organiser avec une formule complètement différente pour cette année. Il faut garder la formule actuelle et envisager le changement pour la saison 2026-2027.

ADMINISTRATION

1. Conciliation CNOSF BACROT vs FFE

Matthieu Vieira rappelle que ce litige fait suite à la décision du capitaine et sélectionneur de l'Équipe de France relative à la composition de l'équipe mixte pour le championnat d'Europe des Nations, dans laquelle Etienne Bacrot n'était pas sélectionné. Ce dernier a déposé une demande de conciliation auprès du CNOSF, recours préalable obligatoire avant tout recours contentieux. Matthieu Vieira détaille la procédure qui s'est déroulée devant le conciliateur.

La Fédération s'en est tenue à défendre la sélection, car son rôle n'est pas de juger si elle est bonne ou mauvaise : il appartient au sélectionneur de créer la meilleure équipe possible en prenant en compte différents critères. La conciliation conclut ainsi : "le conciliateur propose à M. BACROT de s'en tenir à la décision par laquelle la Fédération française des échecs ne l'a pas sélectionné en équipe de France".

Etienne Bacrot a refusé la proposition de conciliation du CNOSF et conteste désormais la décision fédérale

devant le tribunal administratif, estimant qu'il a subi un préjudice en raison de sa non-sélection. Il demande à la Fédération au total 42 500€ auxquels s'ajoutent 3 000€ de frais de contentieux.

Matthieu Vieira informe que le bureau et l'avocat-conseil de la Fédération évaluent actuellement le bien-fondé de la demande et que la FFE dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Matthieu Vieira ajoute que l'objectif de la Fédération est de laisser le sélectionneur travailler pour définir un vivier de joueurs et joueuses sélectionnables.

Loriane Lebret note le départ de John Cappon à 12h45, portant le nombre de voix à 23.

2. Piste de réflexion sur les licences.

Inès Leriche demande à ouvrir le dialogue pour que le système de répartition des voix des clubs soit plus représentatif du dynamisme des clubs que le système actuel. La notion de gros clubs d'échecs n'est d'après elle pas vraiment adaptée, mais plutôt de clubs structurés et vertueux. Pour le moment le risque actuel n'est pas que ces clubs structurés soient sur-représentés mais que des clubs peu structurés et peu actifs dans la vie de la Fédération (représentant 95% des clubs) ait un nombre important de voix alors qu'un club ayant plus de licences A et ayant des équipes ait moitié moins de voix.

Éloi Relange précise que les votes concernant le système de répartition des voix ont toujours été, très justement, sensibles donc il n'est pas question de voter quelque chose aujourd'hui mais d'avoir une première réflexion collective sur le sujet. L'idée de la licence découverte est dans la réflexion mais reste en attente du nouveau système d'information. Il partage le constat qu'il existe un dysfonctionnement dans le prix d'achat d'une voix et demande aux membres un avis sur le principe de reconsidérer ce système.

Pierre-Jean Allory confirme qu'il existe depuis longtemps un gros problème sur la répartition des voix en fonction des licences et qu'il est le bon moment pour en discuter à la prochaine Assemblée Générale car à distance des élections.

Didier Pascal a analysé les différents systèmes qui existent dans les autres Fédérations. Il constate qu'il n'y a pas de système miracle et qu'il faut faire des choix. Il propose donc de faire un appel à candidatures pour compléter le groupe de travail existant autour de la notion de licence et d'y intégrer ce sujet. L'objectif étant de faire une proposition d'ici la fin de l'année 2025 au comité directeur.

Christophe Czekaj partage le fait que la réalité démocratique de notre Fédération soit corrélée à l'efficience sur le terrain.

Sophie Gertosio-Serena ne partage pas cet avis et est partisane du système 1 club = 1 voix.

Matthieu Vieira rejoint le fait que le système actuel a des travers. Il indique avoir effectué des statistiques à partir des données sur la saison 2023/2024, dont il ressortait que le ratio entre les sommes versées à la fédération et le nombre de voix variait de 75€ / voix à 1000€ / voix pour d'autres clubs. Sur le plan de la temporalité, il estime qu'une refonte du mode de calcul ne peut se faire avant les conclusions du groupe de travail sur la licence et la mise en place d'un nouveau système d'information, le SI actuel ne permettant pas la création d'une nouvelle licence.

Éloi Relange conclut qu'il faut viser une proposition pour l'Assemblée Générale de 2027.

3. Procédure de dépôt de plainte

Éric Delmotte propose une réflexion pour qu'une instance devienne juge de l'instruction d'une plainte, soit la Commission Fédérale de Discipline soit la création d'un parquet fédéral, pour éviter le jour où un membre du bureau puisse être sujet d'une plainte en Commission de Discipline.

Matthieu Vieira répond que ce point est pris en compte dans le cadre de la révision du règlement disciplinaire. Il précise que les Fédérations sont des parquets et qu'elles poursuivent ce qu'elles estiment contraire aux règles. En cas de contestation, c'est la Fédération qui se défend devant le tribunal administratif. Il existe aussi la possibilité pour le bureau de saisir la Commission Fédérale de Discipline directement sans dépôt de plainte. Il conclut sur le fait que s'il existe un conflit d'intérêt sur une plainte, l'élu en question est écarté et cela est déjà pris en compte par le bureau.

4. Point sur les CDJE

Matthieu Vieira fait un point d'avancement concernant des litiges avec trois comités départementaux à la suite de décisions prises par le comité directeur en novembre 2022. Deux dossiers relèvent d'une même problématique juridique (CDJE 09 et CDJE 11), tandis que le troisième concerne un fondement différent (CDJE 47) ; il précise l'historique de ces dossiers pour les membres du comité directeur qui n'étaient pas élus sous la précédente mandature quand ont été prises ces décisions.

Les comités départementaux de l'Ariège (09) et de l'Aude (11) avaient procédé à une modification de leurs statuts en contradiction avec les statuts-types fédéraux votés en 2017, sans l'accord de la Fédération. Le bureau fédéral avait donc engagé une procédure sur le fondement de l'article 5.1.2 du règlement intérieur, demandant à ce que le comité départemental revienne à des statuts conformes. Au regard du refus de ces 2 CDJE, le comité directeur de mars 2022 avait voté la suspension de la réversion de la part départementale licences au CDJE. Devant la persistance du refus, il avait été voté à l'unanimité le retrait de la délégation comme comité départemental au CDJE 09 et 11.

En ce qui concerne le CDJE 47, le retrait d'agrément se faisait sur le fondement de l'article 3 des statuts pour défaillance d'un organe déconcentré. Cela faisait suite au refus du président de ce CDJE de convoquer une assemblée générale demandée par le tiers des clubs (obligatoire en application des statuts). La FFE avait dû convoquer cette assemblée générale statutairement obligatoire, au cours de laquelle une demande de mise sous tutelle avait été votée par les clubs, pointant notamment la démission de la trésorière remplacée sans vote par la compagne du président.

Dans ces trois dossiers, des requêtes en référé, déposées immédiatement après les décisions du comité directeur de novembre 2022, avaient été rejetées par le Tribunal Administratif (TA) de Cergy-Pontoise début 2023. En parallèle, des recours au fond avaient été déposés et transmis au TA de Toulouse pour le CDJE 09, au TA de Montpellier pour le CDJE 11 et au TA de Bordeaux pour le CDJE 47.

Le jugement concernant le CDJE 11 a été rendu le 16 septembre dernier : le Tribunal Administratif a suivi l'argumentaire de la Fédération et considère que les statuts-types constituent les dispositions obligatoires qui s'appliquent aux comités départementaux. En conséquence, il considère que le CDJE ne pouvait pas supprimer la mention relative à l'éligibilité aux instances alors que la Fédération ne l'a pas autorisé, et que c'est de manière légale que la Fédération a retiré l'agrément à ce comité. La procédure concernant le CDJE 09 est toujours en cours devant le TA de Toulouse, mais dans la mesure où le litige est strictement identique, la Fédération estime que la solution devrait logiquement être la même.

La FFE a confié à la Ligue Occitanie le soin de convoquer les clubs du département afin d'organiser une assemblée générale élective, permettant de désigner de nouveaux dirigeants et de relancer un comité départemental conforme aux statuts fédéraux.

Concernant le CDJE 47, le jugement a été rendu le 30 septembre : le Tribunal Administratif a estimé que la

Fédération n'avait pas commis « *d'erreur manifeste d'appréciation* » quant à la « *défaillance* » du comité départemental et donc que le retrait d'agrément était légal.

À la demande de Sophie Gertosio-Serena, Matthieu Vieira précise que le point modifié dans les statuts par les CDJE 09 et 11 concernait l'éligibilité aux instances dirigeantes en supprimant la condition de licence dans le comité départemental. Sophie Gertosio-Serena ne comprend pas en quoi ce point est essentiel.

Matthieu Vieira répond que c'est un point qui pourra être discuté au cours des travaux de refonte des statuts-types des organes déconcentrés mais que ce n'est pas le sujet dans ce litige : les statuts-types ont été votés en 2017 ; permettre une telle modification serait ouvrir une « *boîte de Pandore* » pour tous les CDJE et dans le cadre actuel, cela aboutirait à autoriser une même personne à être présidente de tous les CDJE de France. La seule question ici est de faire respecter un cadre commun, voté à l'unanimité par les équipes dirigeantes qui nous ont précédées.

Loriane Lebret note le départ de Jean-Baptiste Mullon et Amélie Séjalon à 13h00, portant le nombre de voix à 21.

QUESTIONS DIVERSES

1. Organisation des Championnats de France.

Loriane Lebret transmet les nouvelles de Jean-Baptiste Mullon, d'une réunion prévue fin novembre pour finaliser l'organisation du Championnat de France toutes catégories 2026 avec la ville de Vichy, et que d'autres candidatures sont en cours pour 2027.

2. Harcèlement et santé mentale.

Éric Delmotte souhaite que la FFE prenne une position officielle vis-à-vis du cas Kramnik/Naroditsky, et aimerait engager un groupe de travail sur la base du harcèlement moral, à l'instar des VSS. La FFE pourrait être une Fédération motrice sur ce sujet.

Marion Penalver présente un état des lieux sur le cyberharcèlement et précise qu'elle reçoit déjà au sein de la cellule de prévention des violences des signalements relatifs à des cyberviolences. Elle rappelle la plateforme nationale PHAROS, sur laquelle les contenus illicites peuvent être signalés ; ainsi que le numéro d'urgence 3018 permettant une mise en relation entre les mineurs victimes et des psychologues ou juristes.

Elle propose de commencer par en parler au sein des commissions, de rappeler les démarches déjà mises en place via un article sur le site fédéral, et d'ajouter sur l'affichage obligatoire du Ministère des Sports la notion de cyber-harcèlement avec le numéro d'urgence.

Éloi Relange propose également de mettre en place des modules de sensibilisation pour nos animateurs. Concernant la mort tragique de Daniel Naroditsky, il n'a pas connaissance de faits validés par la famille et qu'une plainte a été faite aux USA, ainsi qu'une enquête en cours au comité d'éthique de la FIDE. La FFE n'est pas la mieux placée pour avoir une position.

3. Homologation des festivals

Eric Delmotte rappelle qu'actuellement l'homologation comprend une part fixe pour chaque tournoi, auquel s'ajoute 7% des droits d'inscription, la justification étant de compenser le travail d'homologation fait par Erick Mouret. Dans le cas des homologations de festivals (par catégories d'âge ou par groupes fermés de classement Elo), un tournoi homologué doit être payé même s'il est annulé le jour J. Il prend l'exemple du Championnat régional jeunes du Grand Est où des regroupements de catégories d'âge sont souvent faits, faute d'effectifs.

Il propose une flexibilité pour pouvoir en cas d'évènements type festivals, soit pouvoir annuler les tournois sans devoir payer les droits d'homologation dans le cas des événements types festivals, soit pouvoir ajouter au dernier moment un tournoi s'il y a un afflux de participants.

Éloi Relange donne l'avis d'Erick Mouret qui estime que depuis que les tournois sont payés et non remboursables il y a moins de demandes d'homologations superflues qui exigent un certain temps de travail. Il ajoute que si les tournois annulés deviennent remboursables, cela ouvre la porte à la déclaration de tournois en vrac ce qui était le cas avant et créait une surcharge de travail, qu'il avait réussi à neutraliser en supprimant le remboursement.

Didier Pascal précise qu'Erick Mouret ne peut pas faire du cas par cas sur chaque sujet, il entend la difficulté et le sujet financier mais il faut comprendre que de l'autre côté c'est le travail d'une seule personne.

Éloi Relange ajoute qu'il y a 4000 tournois par an en France - nous sommes la plus grande Fédération organisatrice de tournois - et a tendance à être à l'écoute d'Erick Mouret. Il conçoit que dans le cadre de festivals de tournois fermés, il peut être envisagé de supprimer le supplément des droits d'homologation en cas d'ajout tardif du tournoi dans un même festival.

Le prochain Comité Directeur se réunira les 21 et 22 mars 2026.

La séance est levée à 13h30.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,

Éloi RELANGE



La Secrétaire Générale de la FFE,

Loriane LEBRET

